REUNION PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2006

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

La réunion est ouverte à 15 h 05.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, je déclare la réunion ouverte.

Messieurs les Chefs de groupe, avez-vous des excusés ? Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, Madame la Présidente, M^{me} BUDINGER est excusée.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT?

M. DODRIMONT.- Pas d'excusé.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION?

M. DRION.- M^{me} DETREMMERIE, MM. HAAS et une arrivée tardive de M. DEFAYS.

 M^me LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Communications de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je souhaite vous faire part de deux communications :

Je vous signale qu'en raison de la retransmission directe par les télévisions locales RTC et Télévesdre de la séance publique du Conseil provincial du lundi 13 novembre 2006, la réunion du Conseil devra absolument débuter à 15 heures précises. Je vois que la mise en place d'aujourd'hui est laborieuse. Je souhaiterais s'il vous plaît qu'il n'en soit pas ainsi lundi. A 14 h 50, je fais sonner la cloche, à 14 h 55, je sonne et tant pis pour les retardataires, on les verra arriver en retard à la télévision.

Je vous informe qu'un dossier de consultation est à disposition en ce qui concerne l'évaluation budgétaire des commandes opérées par nos différents établissements sous le label du « commerce équitable » (pour faire suite à une décision prise par le Bureau du Conseil provincial en sa réunion de février 2005 dans le cadre d'un examen d'un amendement budgétaire sur le commerce équitable). Ce dossier va être déposé à côté de la feuille des signatures.

Je vous rappelle également que la réunion de la Première commission (affaires économiques et intercommunales) se tiendra ce jour après la séance du Conseil provincial en la Salle des Gardes.

Je dois aussi vous signaler qu'une Septième commission est prévue pour lundi consécutivement au dépôt des amendements d'hier et d'aujourd'hui. Mais pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure pour le début de séance impérativement à 15 h, cette commission se tiendra à 14 h en accord avec M. le Député provincial Christophe LACROIX.

J'espère que vous avez bien écouté.

M. DRION (de son banc).- Madame la Présidente, si je comprends bien la commission ne pourra durer que 50 minutes.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Oui, tout à fait.

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Je ne doute pas de votre efficacité, Monsieur DRION.

II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2006.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2006).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

III.- Discussion et/ou vote des rapports soumis à la délibération du conseil provincial

Document 06-07/19 : Arrêt des comptes provinciaux 2005

Document 06-07/20 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2007

Document 06-07/18: Budget provincial 2007

Document 06-07/21 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2007. 1ère série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 41 de l'ordre du jour : document 06-07/19, point 42 de l'ordre du jour : document 06-07/20, point 43 de l'ordre du jour : document 06-07/18 et point 44 de l'ordre du jour : document 06-07/21. La discussion sur ces points a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai déjà 10 orateurs inscrits. Une oratrice s'est désistée. Y-a-t-il d'autres personnes qui souhaitent intervenir ? M^{me} BINET.

J'invite le premier orateur à nous rejoindre, Monsieur BARTH.

M. BARTH (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, comme chaque année en période de fin d'année, le Conseil provincial élabore le budget de l'année suivante. Après plusieurs débats et différentes discussions, le budget est généralement adopté par la majorité des élus provinciaux.

Cette année aussi, le Collège provincial a présenté le budget, dont je dirai qu'il est parfaitement équilibré, même positif, alors qu'il ne prévoit pas d'augmentation d'impôts – ce que je salue tout particulièrement.

En tant que conseiller provincial germanophone, je peux vous annoncer que je marquerai mon accord pour le budget 2007. Je le ferai sous la réserve d'une négociation fructueuse entre la Province et la Communauté germanophone, négociation à propos de laquelle je sais (pour l'avoir lu dans le Grenz Echo) que le Collège provincial se réjouit de mener.

En effet, l'accord de coopération qui vient à échéance fin de cette année, a été signé avec la volonté des deux parties. Les relations devaient être marquées du sceau de la confiance mutuelle et dans le respect du rôle de chacun. C'est encourageant et je vous en félicite.

Ainsi comme Député germanophone, je plaide pour une renégociation de l'accord. Mais permettezmoi tout d'abord de vous interroger quant à l'exécution du présent accord. Est-ce que tous les chapitres de celui-ci ont pu être mis en oeuvre ? Reste-t-il encore des chapitres à mettre en chantier ? Dans l'affirmative, lesquels ? Et quels sont les motifs de ce retard ?

Deuxièmement, je souhaiterais savoir comment le Collège provincial évalue la coopération avec la Communauté germanophone. André GILLES ainsi que Christophe LACROIX, Députés provinciaux, pour lesquels je suis très proche ont souligné tous les deux l'importance de cet accord de coopération, tant dans l'intérêt de la Province toute entière que dans l'intérêt des citoyens de langue allemande.

Troisièmement, il me semble que nous devons approfondir cette coopération sur le plan économique, social et culturel.

Les germanophones souhaitent que la Province s'engage d'avantage en région de langue allemande et qu'elle participe d'avantage à leurs projets. Dès la fin de l'année, je suppose que les pourparlers vont débuter.

Le résultat du nouvel accord de coopération avec la Communauté germanophone doit, après discussion aux deux Conseils provincial et communautaire, aboutir à une intensification des efforts, ce qui se traduira aussi par une augmentation substantielle des efforts budgétaires.

Concrètement, nous avisons que l'action dans plusieurs chapitres déjà existants dans le présent accord soit intensifiée. Mais nous attendons aussi la mise en oeuvre d'une coopération dans de nouveaux domaines.

Permettez-moi de citer quelques exemples :

- le tourisme, filière économique à développer : nous demandons que les efforts soient intensifiés dans le domaine des investissements en voies cyclables et nous savons que ce souhait n'est pas exprimé devant des sourds puisque dans une vie antérieure, M. LACROIX, y a oeuvré de façon très constructive en faveur de réalisations qui font l'objet d'appréciations positives par tout le monde.
- La coopération au niveau de l'industrialisation : oui, il est vrai que le PS germanophone soit plus impliquée dans les organes et les décisions de la SPI+. Nous avons des choses à apporter comme nous avons des souhaits à formuler. Pour éviter tout malentendu, nous sommes très satisfaits de l'action de la SPI+ et nous sommes conscients du dévouement de son équipe. Mais nous ne pourrons pas éternellement tenir la Communauté à l'écart des organes de décision, même si nous nous rendons compte qu'Eupen ou St Vith ne sont pas plus le nombril du monde que toute autre commune de la Province de Liège.
- Les crédits en vue de la création de nouveaux logements : la Communauté souffre de l'exode des germanophones vers d'autres communes. La cause est que les prix des terrains, des maisons et appartements, les loyers... sont excessivement chers. Le nord de la communauté germanophone comme d'autres communes d'ailleurs est une véritable zone à forte pression foncière. Nous souhaitons qu'un effort soit fait tant en matière de prêts à des conditions qu'ils soient accessibles aux particuliers comme en matière de logement social.
- La coopération en ce qui concerne l'enseignement des langues : nous avons tout intérêt, nous germanophones, à développer la connaissance du Français chez nous comme vous avez intérêt à pousser l'Allemand chez vous. Le bilinguisme de part et d'autre est un atout pour celui qui pourra s'orienter sur deux marchés d'emplois. Mais aussi pour le développement de nos entreprises qui recherchent des collaborateurs plurilingues.
- Citons encore la culture : peut-on imaginer que la Province participe aux réalisations d'infrastructures culturelles et leur équipement dans nos chefs-lieus, à savoir Eupen et St Vith ? Comme elle le fait à d'autres endroits, soit en participant soit en se substituant à l'action communale en la matière.
- Et pour terminer la santé et la sécurité des citoyens : je parle des perspectives nécessaires de coopération en la matière comme les SMUR, les services pompiers et des ambulances qui – en région rurale – doivent faire face à des multiples défis d'organisation et de rentabilité.

Pour terminer, revenons au budget 2007 dont il est question à l'ordre du jour : je vous dirai qu'il aura avec mon groupe PS-SP mon assentiment. A cela, je lie mon espoir que la coopération entre la Province et la Communauté germanophone s'intensifie. Il me paraît normal, que le Collège provincial ne peut pas – à ce stade – inscrire dans son budget l'impact d'une coopération renforcée si les négociations doivent encore avoir lieu. L'ajustement budgétaire nous en dira plus en la matière. Il traduira en chiffres concrets et précis la volonté de coopérer. A l'heure où nous sommes, je tiens à vous exprimer ma confiance tout en partageant, avec vous, la joie qu'engendrent des relations de plus en plus amicales.

Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BARTH. M^{me} FRENAY. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} FRENAY (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, sur proposition du groupe écolo, je dépose ce jour un amendement budgétaire d'un euro provisionnel intitulé « création d'un parc de location de vélos dépendant des infrastructures touristiques de la Province ».

La Province de Liège possède de nombreuses attractions et infrastructures touristiques. Il serait à mon avis judicieux de les équiper de locations de vélos, soit rattachée directement à l'exploitation, soit confiée à une entreprise d'économie sociale voire même, à défaut, à une entreprise privée ce qui n'est pas mon premier choix mais a défaut.

Visiter par exemple Blegny Mine et pouvoir dans le même temps circulé dans la région au moyen d'un vélo pourrait être une attractivité supplémentaire. Un parc d'une dizaine de vélos de location devant chaque office du tourisme pourrait aussi être une alternative de plus, ce qui permettrait une gestion de la location directement par les agents de ces offices.

Les locations de vélos fleurissent dans toutes les grandes villes d'Europe ainsi que dans de nombreuses infrastructures touristiques, la Province de Liège ne doit pas être la dernière en Europe à proposer ce service à sa population et à ses visiteurs.

J'ai un deuxième amendement budgétaire. Cet amendement budgétaire de 1 euro provisionnel intitulé « prime au désamiantage pour les habitations particulières ».

On connaît depuis quelques années la nuisance de l'amiante non seulement pour les travailleurs qui ont été en contact avec ce produit mais aussi, et c'est plus insidieux, son impact sur la santé publique de manière générale puisque l'amiante s'est glissée dans nos habitations, parfois même à notre insu.

Quand on achète une habitation afin de la rénover, si malheureusement on y découvre de l'amiante et qu'il faut passer si possible par des professionnels afin de s'en débarrasser, c'est assez coûteux mais indispensable.

Il n'est pas rare que certaines personnes ne fassent pas les travaux pour des raisons financières et préfèrent masquer le problème soit en l'occultant soit en tentant de faire eux-mêmes des travaux avec souvent un résultat plus que mitigé. Laisser cette amiante dans l'habitation, c'est extrêmement dangereux pour la santé de tous les habitants mais en plus, quand on revend l'habitation alors que l'on a camouflé le problème, on n'en parle pas mais le problème reste lui bien entier.

Une prime et/ou un pourcentage des travaux à effectuer par un professionnel agréé pourrait inciter et décider les particuliers à investir dans ces travaux qui, il est vrai, ne leur paraissent pas toujours urgents voir essentiels. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur KEUL. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. KEUL (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, je sais que la Députation provinciale se réjouit de renégocier l'accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone.

Les relations de l'Exécutif de la Communauté germanophone et de la Députation provinciale du Conseil provincial de Liège sont marquées par la confiance mutuelle et les deux parties s'engagent à poursuivre une collaboration en respectant réciproquement les compétences de chacun.

L'accord de coopération en cours a été adapté aux besoins réels, aux activités spécifiques et aux besoins financiers de la Communauté germanophone.

Je ne citerai pas tous les points de cette convention, mais il faut poursuivre le dialogue, et entre autre intensifier la collaboration entre la SPI+ et la Communauté germanophone. A cet effet, il serait utile et nécessaire de désigner un membre de la Communauté germanophone au Comité exécutif de la SPI+, ceci en étroite collaboration avec le Gouvernement et/ou les communes germanophones.

L'accord de coopération prévoit, parallèlement à l'exécution de cet accord, des discussions sur des projets de coopération structurelles.

Pouvez-vous nous faire connaître les projets réalisés après la signature dudit accord ?

Il me semble que les 10 points faisant partie de l'accord de coopération pourront continuer à être traités de la même façon, en augmentant les interventions suivant les besoins réels. Mais mon but n'est pas de citer des chiffres en ce moment, rassurez-vous! Le résultat des négociations se fera certainement en âme et conscience.

Tout le monde est conscient que la santé et les services de secours, comme M. BARTH l'a cité tout à l'heure également, sont des secteurs prioritaires. Notre Province avoisine la Hollande, le Grand Duché du Luxembourg et l'Allemagne. Nous avons du travail devant nous ; une collaboration étroite avec les services de secours des pays voisins pourraient également aboutir à des formations communes.

Tout le monde en profitera, et, je l'ai déjà fait savoir à cette tribune. La Communauté germanophone représente des atouts très importants pour la Wallonie, la fonction de relais vers les pays germanophones et surtout dans le cadre de l'élargissement de l'Union Européenne vers l'Est sont d'une importance capitale pour la Wallonie.

Il faudra investir dans les logements sociaux et financer les habitations des personnes handicapées, y prévoir un effort particulier, donc préparer une enveloppe assez importante pour rattraper un certain retard.

Il y a d'autres sujets, notamment le financement d'une maison de soins psychiatriques ainsi que des projets de coopérations structurelles.

Le budget provincial est bien équilibré et je l'approuverai également.

La Province de Liège dégage une enveloppe d'environ 838.500 € par an pour la Communauté germanophone dans le cadre de l'accord de coopération.

Aujourd'hui, je ne demande pas un taux multiplicateur, mais un dialogue permettant une intensification significative des interventions provinciales en Communauté germanophone.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M^{me} WATHELET. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} WATHELET (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, les mutations structurelles de l'économie n'épargnent pas la Province de Liège et celle-ci est durement frappée par le déclin de ses industries traditionnelles. Cependant, face à ces dures mutations, le pays de Liège dispose d'un atout de taille, son facteur humain. La formation, la compétence de celui-ci sont manifestes et réelles, et, il importe non seulement de les maintenir, mais aussi de les développer, à quel que niveau que ce soit.

Les compétences en sciences et en technologie en Pays de Liège sont de haut niveau. Il est dès lors possible de miser sur celles-ci en vue du redéploiement socio-économique liégeois. Il faut tirer parti de cette situation favorable et renforcer le capital humain et la « matière grise » disponibles ici. C'est pourquoi et à cette fin, le Groupe CDH-CSP vous propose de stimuler les compétences liégeoises de haut niveau en matière de recherche et de développement en créant des bourses de doctorat, patronnées par la Province, dans les sciences et technologies où nous disposons d'un avantage comparatif.

Le but : dans le cadre du plan Marschal, et dans le complément, le but est donc de renforcer les compétences en sciences et en technologie en Pays de Liège pouvant déboucher sur une application industrielle, la création d'emplois durables et la création de valeur ajoutée.

Le moyen : attribuer chaque année des bourses doctorales à des chercheurs dont le projet de recherche appliquée ou applicable à l'industrie se rapporterait à un des domaines suivants :

- sciences du vivant ;
- agroalimentaire ;
- génie mécanique ;
- transport logistique ;
- aéronautique aérospatial.

Cette recherche devrait être encadrée par l'Université de Liège. Les bourses seraient octroyées sur base d'un règlement à arrêter par le Conseil provincial.

Le groupe CDH-CSP propose d'inscrire au budget provincial pour l'année 2007 un crédit de 1 euro ; le montant définitif sera fixé en fonction de la teneur du règlement provincial et du nombre de bourses attribuées.

En conséquence, au budget ordinaire, le groupe CDH-CSP propose l'inscription d'un article budgétaire sous le n°700/640/453 libellé comme suit : « contribution provinciale à la stimulation de la recherche et du développement en Province de Liège – 1 euro ». Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame WATHELET. M. BECKERS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, comme vous le savez, notre conseil a été profondément remanié depuis ce 8 octobre, ce qui a pour conséquence que vous ne serez que 46, pour autant que notre assemblée soit au grand complet, à redécouvrir une proposition d'amendement budgétaire que le groupe Ecolo avait déjà déposée lors de la session budgétaire de l'an passé. Si cependant votre mémoire vous faisait défaut, ce que je ne n'ose cependant imaginer, je vous invite à joindre une oreille attentive à celle de mes 38 nouveaux collègues qui, je n'en doute pas un seul instant, se feront un plaisir de découvrir cette proposition porteuse d'avenir.

De quoi s'agit-il ? Le groupe Ecolo vous propose de réfléchir ensemble à la création, par la Province de Liège, d'une Zone d'Activité de Développement Durable en abrégé ZADD.

Nous pensons que cette proposition est transversale à l'ensemble des compétences provinciales, mais tenant compte des objections émises par le collège provincial lors de son dépôt, il y a un an, nous vous suggérons qu'elle soit débattue en commission n°1 : « affaires économiques et intercommunales » étant donné le rôle primordial joué par la SPI+ dans ce genre d'initiatives. Si le collège estimait cependant plus opportun d'organiser une réunion conjointe de plusieurs commissions, nous n'y verrions évidemment aucune objection. Le budget à y affecter serait également défini par la ou les commissions retenues.

Chers Collègues, une région, une province a besoin, pour son développement, de projets phares importants pour affirmer son identité, pour être attractive, rayonner et par là dynamiser son économie. Dans le cadre du redéploiement économique du bassin liégeois, nous nous devons d'être à la recherche d'idées, de grands projets innovants. Des terrains se libèrent et des sites doivent être réaffectés, la région se restructure, des investissements se préparent. On recherche aussi une nouvelle image fédératrice et porteuse de renouveau.

La Région wallonne, par son plan Marshall, a choisi de mettre l'accent sur cinq secteurs prioritaires : les sciences du vivant (pharmacie et santé), l'agroalimentaire, le transport logistique, l'aéronautique et l'aérospatial, l'ingénierie mécanique. Ce choix nous semble contestable car il risque de laisser en arrière d'autres secteurs porteurs et qui demanderont dès lors une attention toute particulière de la part des pouvoirs locaux et provinciaux. Notre proposition d'un « centre de construction durable » a suscité il y a deux ans un intérêt non négligeable et a été adopté par l'ensemble des groupes de notre assemblée : ce projet pourra s'inscrire aisément dans la proposition que nous réitérons ce jour.

Il nous apparaît nécessaire de brancher la province tout entière sur un projet de grande envergure et fédérateur, un projet qui sera porteur et qui préfigure l'avenir : la mise en oeuvre d'une ZADD, Zone d'Activité de Développement Durable.

Il faut oser tous ensemble se projeter dès aujourd'hui dans une véritable dynamique d'avenir.

Quel site pourrait-on lui affecter ? Les friches industrielles à requalifier ne manquent pas : elles ont une âme, où l'on peut encore ressentir les vibrations du passé ... et d'où un nouvel avenir peut émerger. Un site qui serait accessible et visible : nous sommes au coeur de l'Eurégio, nos autoroutes quadrillent le territoire. L'ancien site du charbonnage de Cheratte avec ses trois « belles fleurs » visibles de l'autoroute est merveilleusement placé, mais bien d'autres sites doivent être évalués. Il faudra bien sûr aussi tenir compte et développer l'inter modalité de tous les moyens de transport de marchandises et de personnes sur et aux alentours de ce site, avec l'atout de la proximité du port de Liège et par corollaire celui du transport fluvial, cadrant parfaitement avec le caractère durable de ce genre de projet.

Quelles activités faudrait-il y promouvoir ? Des projets concrets de développement durable en ciblant les secteurs porteurs et déjà actifs et concernant plus particulièrement notre province.

Quels en seraient les éléments constitutifs ?

- Une maison des associations actives dans le développement durable proposant en location des bureaux, salles de réunion, matériel commun ;
- Un centre d'expositions permanentes et temporaires ;
- Des show-rooms collectifs thématiques pour fabricants et entreprises : construction, énergie, agriculture, alimentation, eau, santé.... (location d'emplacements, réception commune des visiteurs, animations) ;
- Des parcelles à bâtir pour l'implantation d'entreprises innovantes dans le secteur et des bâtiments relais pour accueillir les jeunes entreprises ;
- Un centre de formation pour différents secteurs en pleine mutation (énergie, construction, recyclage, gestion de l'eau, agricultures biologique et intégrée...);

- Un ensemble de logements sociaux à haute efficacité énergétique et à faible impact sur l'environnement ;
- Un centre de recherche.

Avec quels équipements collectifs ?

- des énergies alternatives : chaufferie bois collective pour l'ensemble des bâtiments, cogénération, éolien, solaire....
- l'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation de bâtiments mettant en application les nouvelles technologies en matière de construction durable ;
- la réalisation de voiries et parkings végétalisés ;
- la gestion intégrée de l'eau en la faisant participer à l'aménagement du site ;
- l'inter valorisation des productions et « rejets » des différentes entreprises. Ex. : les déchets de l'une peuvent être valorisés par l'autre.

Quel serait le rayonnement de ce projet ?

- un développement touristique potentiel pour le site ;
- un prolongement des activités du site sur tout le bassin liégeois et l'ensemble de la Province en créant des connexions privilégiées : circuits du bois, de la pierre, des énergies alternatives, etc.
- la création de liens privilégiés avec d'autres centres spécialisés existants ou en cours d'élaboration comme le Polygone Verviétois de l'eau ;
- la programmation d'événements culturels : voyages thématiques, conférences , expo, concours en partenariat avec les différents secteurs.

Avec quels partenariats pour sa mise en oeuvre?

- La SPI+, d'abord, pour le développement d'un pôle d'accueil pour entreprises, des bâtiments relais pour PME en phase de lancement, des terrains pour l'implantation d'entreprises spécialisées ;
- L'Europe et avant tout l'Eurégio pour la recherche de collaborations avec des centres identiques.
- Le Forem pour y accueillir ses formations ;
- Le secteur privé : de nombreuses PME sont concernées, mais aussi les particuliers ;
- Le secteur associatif pour mettre en réseau les différentes initiatives ;
- Le cluster éco construction de la Région wallonne et les Chambres de commerce pour la recherche et le développement de matériaux écologiques actuellement importés (ex. : isolation thermique à base de papier recyclé) ;
- L'université pour la recherche et la diffusion des informations techniques (voir études sur la construction durable de l'Ulg et nombreuses publications techniques sur l'isolation des habitations) ;
- L'enseignement provincial (ex. : construction d'une classe laboratoire regroupant cote à cote différents systèmes solaires, pour voir si ça marche, apprendre à comparer les rendements, calculer les retours d'investissements,...);
- Les sociétés de logements sociaux avec la construction de logements sociaux expérimentaux (constructions bois, maisons, basses énergie, et maisons passives,...).

Quelques exemples similaires en Belgique :

- La Province d'Anvers : Camp C ancien site militaire réhabilité en centre DD, nouvelle construction d'un centre d'expo + zoning pour entreprises spécialisées ;
- La ville de Mouscron : construction d'une cité bioclimatique à caractère social et d'un pôle technologique wallon en bioclimatique ;
- A Zolder : reconversion d'un ancien charbonnage en zoning pour entreprises spécialisées et aménagement de l'ancien lavoir à charbon en show room permanent pour la construction durable ;
- Le centre Valbois de la Province du Luxembourg à St Hubert : exposition des bois locaux, pierres des carrières wallonnes et énergies alternatives.

Quelques exemples similaires en Europe :

- Le Centre Viba aux Pays-bas;
- Les show-rooms collectifs très fréquents en Allemagne et au Grand-Duché de Luxembourg ;
- L'Institut de l'Energie de la région du Vorarlberg en Autriche, devenu la référence européenne en matière d'économie d'énergie et de développement durable :
- La Ville de Freiburg en Allemagne, dont le « projet de ville » est tourné entièrement vers le développement durable et le solaire : Industrie (fabrication de panneaux solaires), recherche (400 personnes) enseignement (9 écoles offrent des formations spécialisées et laboratoires solaires) aménagement du territoire exemplaire par son réseau multimodale des déplacements urbains, circuit touristique des réalisations solaires dans la ville, des cités sociales dont les toits sont couverts de cellules photovoltaïques et qui produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment, la façade Sud de la tour administrative de la municipalité recouverte de capteurs solaires sur plus de 10 étages.

En conclusion, tout cela existe déjà, cela fonctionne ailleurs, c'est du concret : entrons dès lors de plein pied dans l'avenir en soutenant ce projet de Zone d'Activité de Développement Durable et en l'intégrant dans le projet de budget provincial 2007.

Chers Collègues, je vous remercie de votre attention bienveillante.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BECKERS. M^{me} STOMMEN. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} STOMMEN (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, en page 11 de votre déclaration de politique générale vous parlez de « bonne gouvernance ». Vous ne prévoyez ni la méthode ni les moyens. Nous voulons vous y aider.

Au budget ordinaire, le groupe CDH-CSP propose l'inscription d'un article budgétaire sous le n° 104/613005 libellé comme suit : « crédit mis à la disposition du Collège provincial afin d'élaborer un code de la bonne gouvernance publique » : 1 euro.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M. NIVARD. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, nul n'ignore que l'enjeu majeur de cette législature sera incontestablement le redéploiement économique de notre région.

En effet, la fermeture de la sidérurgie à chaud va frapper notre région de plein fouet avec, hormis les pertes d'emplois directs causées par cette fermeture, un nombre important de travailleurs qui seront menacés indirectement (pensons par exemple aux sous-traitants ou aux commerces locaux...).

Le Député président du Collège provincial a d'ailleurs fait, hier, plusieurs fois allusion à cette préoccupation, importante pour notre région et notre province, au cours de la déclaration de politique générale du collège provincial pour les six prochaines années.

Je vais, d'ailleurs, M. le Député, me permettre de reprendre une partie de votre intervention (qui se trouve en page 9 avant-dernier paragraphe du document que vous nous avez remis).

« Si la Province ne détient pas, dans les limites de ses missions, le droit de prendre les grandes décisions porteuses d'orientations économiques et sociales, elle peut toutefois fédérer les actions plus locales afin de les inscrire dans une ligne de cohérence et de faisabilité, en étant soucieuse de faire prévaloir l'intérêt général d'un territoire et de sa population sur des intérêts trop locaux ou particuliers et en recherchant toujours le meilleur équilibre entre ceux-ci ».

C'est certainement dans ce contexte que nous retrouvons dans la note de politique générale relative au budget 2007, la décision du collège provincial de s'associer pleinement au redéploiement économique du bassin sérésien par une prise de capital auprès de l'AREBS (association pour le redéploiement économique du bassin sérésien).

Permettez-moi, Madame et Messieurs les Députés, de vous demander pourquoi, contrairement à ce que vous affirmez dans votre déclaration de politique générale , vous choisissez de vous associer exclusivement à une association (en l'occurrence AREBS), alors que d'autres associations, comme celle qu'on retrouve en Basse-Meuse, par exemple, mériteraient également votre soutien, votre participation, sachant que les communes de Herstal, Visé et Oupeye vont souffrir, tout autant, si pas plus que Seraing, de la disparition de Chertal ?

C'est pourquoi, au nom du groupe CDH-CSP, je me permets de déposer un amendement visant à créer un article, il s'agit de l'article 530/280800, libellé comme suit : « participation capitale d'association agissant pour le redéploiement économique en Province de Liège au montant de 1 euro ».

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. STREEL. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

- M. STREEL (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, au budget ordinaire , le groupe CDH-CSP propose deux amendements :
 - la majoration du crédit repris à l'article 844/640631 intitulé : « aide aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège ». L'article budgétaire sera porté à 400.000 € :
 - 2. l'inscription d'un article budgétaire sous le n° 844/640634 libellé comme suit : « subvention aux services privés d'aide d'urgence et/ou d'aide ponctuelle aux famille » : 1 euro.

 M^me LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M^me BINET. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} BINET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, dans le cadre du plan Marshall, la Région wallonne a décidé la suppression de la taxe industrielle compensatoire. Cette suppression étant répartie sur quatre années budgétaires.

Les Provinces pourraient anticiper sur le calendrier prévu.

Notre Province qui se veut leader en matière économique, selon votre déclaration de politique générale, pourrait poser un geste fort en décidant cette suppression le plus rapidement.

C'est pourquoi, le groupe CDH-CSP propose la suppression de la taxe industrielle compensatoire au 1^{er} janvier 2007.

Merci pour votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M. BASTIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, vous n'êtes pas sans savoir qu'une des causes du chômage structurel est le manque de qualification d'une certaine tranche de la population. Cette population est rarement celle qui a effectué des études ou qui dispose de qualifications. Or, les études supérieures coûtent chers et plus particulièrement pour les personnes provenant d'un endroit plus éloigné du centre d'étude majoritairement regroupé à Liège dans notre Province. Non seulement, il faut payer le minerval, les manuels, le matériel scolaire mais aussi supporter les frais de kot et/ou les frais de déplacement entre le domicile et le centre scolaire.

Afin de ne pas laisser le droit aux études aux seuls nantis (même si le mécanisme des bourses aide et doit être maintenu, il n'est pas suffisant pour empêcher de dissuader des jeunes très capables mais qui ont peu de moyens financiers), nous suggérons que la Province intervienne dans les frais de déplacements des étudiants de la Province inscrits dans le supérieur et ce dans le cadre d'une intervention dans le remboursement d'abonnements ou de frais de transports en commun. Ainsi la Province mènerait une politique incitatrice en faveur des transports en commun et non du transport en voiture plus polluant mais aussi réduirait les coûts de la scolarité.

A titre d'exemple, la commune de Virton offre à tous les étudiants de sa commune inscrits dans une école supérieure un Go Pass. Je vous propose l'inscription d'une mesure équivalente dans l'esprit dans le budget de la Province dont les modalités seraient à définir par la députation provinciale et pour ce faire d'ouvrir un article budgétaire.

L'amendement budgétaire serait le suivant : au budget ordinaire, le groupe CDH-CSP propose l'inscription d'un article budgétaire sous le n° 844/640629 libellé comme suit « intervention provinciale dans le coût des abonnements scolaires (transports en commun) : 1 euro.

Vous pourrez bien entendu toujours me répondre qu'il ne s'agit pas de compétences exclusives de la Province mais celle-ci ne dispose de peu qui lui soient exclusives, cela ne doit pas l'empêcher de mener des politiques volontaristes dans les domaines qui lui tiennent à coeur. L'enseignement et la démocratisation de l'enseignement me semblent être des priorités qui en valent la peine et à relire la déclaration d'hier, vous aussi.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Je vous signale que l'intervention des chefs de groupe sur ces dossiers se fera lundi 13 novembre 2006.

IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2006, je le déclare approuvé.

V.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle que l'intervention des chefs de groupe portera également sur la déclaration de politique générale de législature, présentée hier par le Député provincial – Président au nom du Collège provincial.

Le vote sur ces mêmes dossiers interviendra mardi 14 novembre 2006, à la suite de la réponse du Collège provincial aux interventions des chefs de groupe.

Je tiens encore à rappeler, et pour ceux qui n'étaient pas là en début de séance, qu'il est important d'être ponctuel lundi car nous serons en retransmission directe sur RTC Télévesdre. J'espère que les chefs de groupe seront derrière leur troupe pour qu'elles soient à l'heure.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 15 h 55'.
- Prochaine séance publique, le lundi 13 novembre 2006 à 15 heures.